



C.C.A.S

SIX-FOURS-LES-PLAGES

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du mardi 17 décembre 2024**

Le dix sept decembre deux mille vingt quatre à 14h05, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

**Etaient Présents :** Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame LEGHEDDAR., Madame SAYOU., Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

**Procurations :** Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR., Madame Béatrice BROTONS. à Madame Nicole REAL., Madame Sophie ROBERT. à Madame Viviane THIRY..

**Absents :** Madame PERAIRA..

**Excusés :** Monsieur VIALATTE., Monsieur BAGNE.

**Secrétaire de Séance :**

**Clôture de la Séance : 14h35**

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3748

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3749

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 12 NOVEMBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE  
DECIDE**

**DE PRENDRE** Le dit compte-rendu

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3750

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ADOPTER** La Décision Modificative N°2 de l'exercice 2024 du Budget des Résidences Autonomie telle que présentée en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3751

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX RÉSIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ALLOUER** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 345 000,00 € - Nature 747 à la Résidence Autonomie LELIEVRE,

**D'ALLOUER** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000,00 € - Nature 747 à la Résidence Autonomie FARAUT,

**DE DIRE** Que les crédits sont inscrits au Budget Principal du CCAS

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3752

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**RESIDENCES AUTONOMIE - GESTION DES ABSENCES DES RESIDENTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Les disposition relatives aux absences des résidents telles que mentionnées ci-dessus,

**DE DIRE** Qu'elles seront appliquées à compter du 1er janvier 2025,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Vice-Président à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3753

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, RESIDENCES AUTONOMIE ET RESIDENCE SOCIALE - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPELS A PROJETS POUR L'ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** les démarches administratives et les appels à projets auprès des différentes institutions pouvant intervenir financièrement dans le cadre des activités du CCAS, des Résidences Autonomie et de la Résidence Sociale.

**DE SOLLICITER** les subventions correspondantes aux besoins des services du CCAS, des Résidences Autonomie et de la Résidence Sociale auprès des différentes institutions.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits soit au budget principal du CCAS, soit sur les budgets annexes concernés.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3754

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CHANTIERS D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTIONS - ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** un accord de principe pour la prolongation de la durée des deux Chantiers d'Insertion, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, sous réserve des renouvellements de conventionnements et des demandes de reconduction de financements auprès des divers partenaires financiers mobilisables.

**DE SOLLICITER** une subvention de fonctionnement aux différentes institutions et d'autoriser à cet effet, le Président du Centre Communal d'Action Sociale ou le Vice-Président à signer toutes les pièces administratives et conventions à intervenir nécessaires pour le financement de ces deux

- actions temporaires.
- DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention pour l'aide à l'accompagnement des bénéficiaires de ces deux Chantiers d'Insertion.
- DE MAINTENIR** 18 postes, conformément à l'agrément, et de lisser en recrutant des publics plus proches des ETP à réaliser
- DE PROPOSER** des contrats à Durée Déterminée d'Insertion, sous réserve de l'obtention des subventions.
- DE DONNER** un accord sur le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération précisant les emplois nécessaires et les budgets correspondants au fonctionnement des deux actions temporaires pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- D'AUTORISER** les emplois correspondants aux missions et aux besoins spécifiques de cette activité :
- Un agent du suivi administratif, catégorie C à 100 %, rattaché à l'indice brut de référence 430 de la fonction publique territoriale pour une période d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2025
  - Un agent chargé de l'encadrement des personnes recrutées en contrat à 100 % et affecté sur les deux activités techniques du Chantier d'Insertion, et insertion professionnelle, catégorie B, rattaché à l'indice brut de référence 500 de la fonction publique territoriale, pour une période de 6 mois renouvelable une fois après évaluation du chef de service, soit du 1er janvier au 30 juin 2025.
  - Un agent chargé de l'encadrement des personnes recrutées en contrat à 100 % et affecté sur les deux activités techniques du Chantier d'Insertion, et insertion professionnelle mais également intervenant sur l'axe relation formateurs-bénévoles et l'axe de collaboration, agent de catégorie B, rattaché à l'indice brut de référence 684 de la fonction publique territoriale, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.
- D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et signer avec le Pôle Emploi, le Département ou les Missions Locales, les conventions concernant les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion.
- DE DIRE** que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui incombent au CCAS seront inscrites au budget du CCAS 2025.
- D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de l'activité du Chantier, afin de maintenir la continuité de service.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3755

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CHANTIERS D'INSERTION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION LOCALE AVEC "FRANCE TRAVAIL" SIX-FOURS-LES-PLAGES- ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et signer la convention de coopération locale à venir avec « France Travail» désigné référent à compter de 2025, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que dans le cadre de cette convention, la Directrice du CCAS sera le

correspondant habituel du CCAS auprès de « France Travail » .

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3756

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CHANTIERS D'INSERTION - ACTIONS DU PROGRAMME PEDAGOGIQUE ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** la continuité du programme pédagogique en faveur des bénéficiaires en insertion des Chantiers d'Insertion.

**D'AUTORISER** la recherche de partenariats et la mise en place d'actions à entreprendre.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3757

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ZENITUDE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AUTORISATION DE SIGNATURE - ANNEE 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** les tarifs ci-annexés pour l'année 2025.

**DE DIRE** que les familles six-fournaises se trouvant en grandes difficultés de logement comme par exemple un incendie, la mise en péril du logement ou toute autre situation d'extrême urgence et après accord du Président ou du Vice-Président ou de la Direction du CCAS, pourront bénéficier d'un hébergement provisoire de 3 nuits maximum pris en charge par le CCAS à Zénitude, exception faite de la taxe de séjour et de toute prestation en sus de l'hébergement qui restent à la charge du bénéficiaire.

**DE DIRE** qu'à titre dérogatoire, sous justificatif d'une enquête sociale, la durée de l'hébergement provisoire pourra être prolongée, après accord du Président ou du Vice-Président ou de la Direction du CCAS.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et signer la convention avec Zénitude.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3758

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI 2025**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** donner un avis favorable pour l'organisation d'un Forum de l'Emploi qui se déroulera le mercredi 19 février 2025.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3759

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE MODIFIER** Le tableau des effectifs en créant l'effectif suivant :

- Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

**DE DIRE** Que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget du C.C.A.S.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3760

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU VAR**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Le Président » à signer la convention 2025-2028 – mission facultative « médecine préventive » du centre de gestion du Var, annexée.

**DE DIRE** Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget du CCAS

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3761

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ACCEPTATION DE DONNÉES AU CCAS DU 1ER AOUT AU 30 NOVEMBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** les dons suivants au bénéfice du CCAS :

DONATEUR	MONTANT
KIWANIS	300,00 €
ROTARY	1 000,00 €
BRIDGE CLUB SIX-FOURS	1 000,00 €
LA MOUSTACHE PROD	2 000,00 €

NOVAPOLIS IMMOBILIER	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>

**DE DIRE** que la recette concernant ce don est inscrite au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°3762

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES DOMICILIEES AU CCAS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'OCTROYER** un colis de Noël aux personnes domiciliées au CCAS dont les ressources sont inférieures ou égales à 1 016 €.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°3763

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 29 dossiers ont été adressés au CCAS pour une demande de bons alimentaires.

**DE PRENDRE ACTE** que 29 dossiers ont été validée pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 765 € (sept cent soixante-cinq euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 29 aides en bons verts « légumes et fruits » pour un montant total de 530 € (cinq cent trente euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de 29 aides en bons roses « viande ou poisson » personnes pour un montant total de 530 € (cinq cent trente euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** du rejet 2 dossiers de demande de bons alimentaires pour cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°3764

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE**

**CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020  
ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 6 aides en secours financiers ont été données pour un montant total de 563 € (cinq cent soixante-trois euros).

**DE PRENDRE ACTE** que 13 secours par mandats ont été octroyés pour un montant de 1 216,97 € (mille deux cent seize euros et quatre-vingt dix-sept centimes).

**DE PRENDRE ACTE** qu'aucune demande de secours financier n'a été rejetée.

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°3765

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE  
CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN  
DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 160 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 1 280 € (mille deux cent quatre-vingt euros).

**DE PRENDRE ACTE** que 4 420 voyages à tarif réduit ont été rechargés sur les carte de transport à 221 bénéficiaires à raison de 20 voyages par trimestre et par personne, pour un montant total de 3 049,80 € (trois mille quarante neuf euros et quatre-vingt centimes).

**DE PRENDRE ACTE** que 1 personne a bénéficié de 4 tickets de bus pour un montant de 2,76 €.

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35.



Pour le Député honoraire  
Maire de Six-Fours-Les-Plages  
Président du CCAS  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Jean-Sébastien VIALATTE